



**Salariés,
en cas de difficulté
au travail :**

- > Soyez professionnels.
- > Précisez les limites de votre intervention.
- > Discutez avec la personne aidée.
- > Exprimez ce qui ne va pas.
- > Laissez des messages de liaison.

Discutez **parlez** **informez**

**Ne restez pas seul
et n'attendez pas d'aller mal**

- L'entourage de la personne aidée peut être votre relais
- Le responsable de secteur peut vous aider
- Le médecin peut vous conseiller
- Appelez IRCEM Plus (n°Azur 0810 210 040 réservé aux adhérents IRCEM, prix d'un appel local depuis un poste fixe France Telecom)

**Salariés, vous sentez
que vous n'avez plus
de prise sur le temps,
parlez-en avec votre employeur,**
il déterminera avec vous les meilleures
solutions pour éviter les accidents.



SERVICES À LA PERSONNE
Employeurs et salariés
Construisez ensemble
vos solutions



Pour en savoir plus :

www.servicessalapersonne.gouv.fr

www.risquesprofessionnels.ameli.fr

www.inrs.fr

www.anact.fr

**Apprivoiser le temps
pour mieux vivre
ensemble au travail**

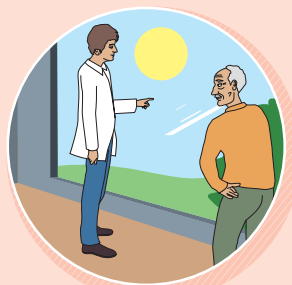
Edition INRS ED 4196 • 1^{re} édition • août 2011 • 3 000 000 ex. • ISBN 978-2-7389-1926-7 • ©INRS
conception graphique et illustrations : oxygenemultimedia.fr • crédits photos : INRS, Shutterstock



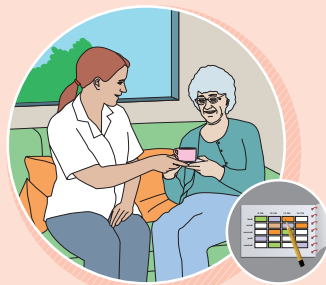
Employeurs et salariés : pour mieux vivre au travail agissez ensemble sur la gestion de votre temps

→ Organisez le travail

Parlez ensemble de vos priorités et de ce qui peut être fait aujourd'hui



Favorisez un temps pour communiquer sur le travail

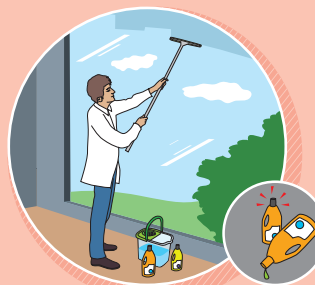


Tenez compte des temps de déplacement pour éviter les risques inutiles

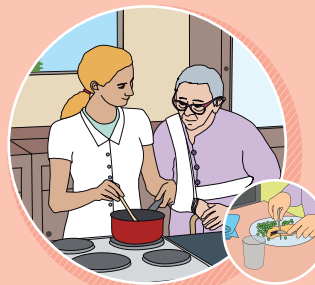


→ Évaluez les besoins

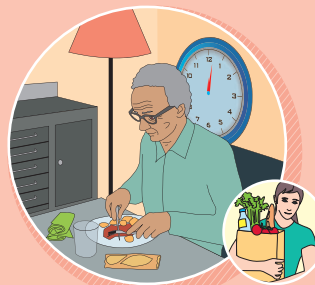
Prévoyez le matériel adapté à la tâche demandée



Anticipez la réalisation de la tâche



Prenez en compte les contraintes horaires des uns et des autres



→ Gérez les imprévus

Anticipez les aléas



Reprogrammez ce qui n'a pas pu être fait cette fois



Dotez-vous des moyens d'alerter et prévenir



→ Gardez une prise sur le temps et préservez de bonnes conditions de travail

C'est pour l'intervenant

- › préserver sa santé au travail
- › s'aménager des marges de manœuvre dans l'activité et les déplacements



C'est pour l'employeur se garantir une prestation

- › de qualité
- › dans la durée
- › conforme à la mission